

Atelier du 10 Novembre 2016 à Tozeur

Atelier

Après trois éditions réussies des ateliers B2B (à Tunis, Sfax et Monastir) ayant rassemblées plus de 600 participants, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME), en collaboration avec l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF), le Pôle de Jérid, la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Sud-Ouest et en partenariat avec la Coopération Internationale Allemande (GIZ) organise le 10 Novembre 2016 dans la région du Sud-Ouest, un atelier d'information sur les opportunités du marché solaire en Tunisie.

Cet atelier sera une occasion de rencontre entre des représentants d'institutions financières, des sociétés installatrices PV et des PME de différents secteurs d'activités. Il vise l'établissement d'opportunités d'échange et de mise en réseau pour les PME intéressées par l'utilisation du photovoltaïque, dans le cadre de l'autoproduction d'électricité.

Après des éclaircissements sur le cadre réglementaire, l'offre des banques et la présentation d'exemples réussis dans le financement de projets PV, l'atelier donnera place à des rencontres B2B entre PME, institutions financières et intégrateurs PV pour concrétiser les opportunités d'investissement et de financement dans le secteur.

Infos

Initiative du Groupe de Travail Modes de Financement PV « Approche Commerciale »

Informations complémentaires :

https://energypedia.info/wiki/Workshop_et_B2B_pour_les_Investissements_PV_à_Tozeur

Contact :

GIZ - Projet DMS (Développement du Marché Solaire)

Tél : 71 901 355

Mail : amin.chtioui@giz.de



Le Plan Solaire Tunisien et les Opportunités d'Investissements Photovoltaïques



Introduction

Dans le cadre de sa stratégie énergétique, la Tunisie s'est fixé l'objectif de produire 30% de son électricité à partir des énergies renouvelables, à l'horizon 2030.

La concrétisation de cet objectif se traduit par la mise en place d'une puissance globale de l'ordre de 3800 MW, nécessitant un investissement d'environ 14 Milliards de dinars.

Cadre Réglementaire et Incitatif

L'Etat tunisien a adopté dès 2009 un cadre réglementaire autorisant l'utilisation de l'énergie solaire pour l'autoproduction d'électricité dans les bâtiments résidentiels et au niveau des entreprises actives dans différents secteurs économiques. Plus récemment, la loi 12-2015 relative aux énergies renouvelables, promulguée en Mai 2015, et son décret d'application 1123-2016 publié en Août 2016 ont permis différents cadres de production d'électricité à partir des énergies renouvelables pour le secteur privé, notamment, le cadre de l'autoconsommation. Afin d'encourager le recours à ces technologies, l'Etat a mis en place des mécanismes de subventions. Ces incitations, dans un premier temps, principalement dédiées au secteur résidentiel, via le

programme PROSOL-Elec, ont permis de développer une capacité installée de l'ordre de 33 MWC (Septembre 2016).

Le marché solaire en Tunisie s'oriente, de plus en plus, vers des applications tertiaires et industrielles qui impliquent des installations de taille plus importante et des investissements plus grands. Le cadre de l'autoconsommation permet aux sociétés de produire de l'électricité Photovoltaïque (PV) pour leur propre consommation et vendre à la STEG, les excédents dans une limite de 30%. L'installation peut se faire directement sur le site de consommation ou sur tout autre site, sachant que l'électricité produite sera acheminée, jusqu'au site de consommation, via le réseau électrique national.

Investissement

Facture Elec MT sur 20 ans (DT)*	Consommation Elec (kWh/an)	Puissance Moy. installée (kWc)	Investissement Moyen (DT)
410 000	60 000	35	105 000
1 225 000	180 000	100	280 000
2 050 000	300 000	175	450 000
Facture Elec BT sur 20 ans (DT)*	Consommation Elec (kWh/an)	Puissance Moy. installée (kWc)	Investissement Moyen (DT)
200 000	16 500	10	32 000
600 000	50 000	30	90 000

*La durée de vie d'une installation photovoltaïque varie entre 20 et 30 ans.

Le tableau ci-dessus donne, à titre indicatif, un ordre de grandeur sur les investissements moyens requis pour les installations MT et BT (Abonnement STEG Moyenne Tension et Basse Tension), en fonction de la facture électrique sur 20 ans (en tenant compte d'une augmentation tarifaire annuelle de 6%).

Rentabilité

La baisse des coûts de l'énergie solaire, sur le marché international et sur la presque totalité des marchés des pays émergents, promet des revenus économiques considérables pour les projets solaires.

En Tunisie, les hausses successives des prix de l'électricité ont rendu l'énergie solaire plus attractive pour les industriels enclins à couvrir une partie de leur consommation électrique par eux-mêmes, devenant ainsi moins dépendants de la tarification de l'électricité.

Les études évaluent le temps de retour d'un investissement PV entre 4 et 8 ans, en fonction du type et de la taille de l'installation.

